

e.Sedit RH

Veille Réglementaire

Setup VR_2021_08



Sommaire

<u>1.</u>	<u>CE QUE FAIT LA VEILLE REGLEMENTAIRE.....</u>	<u>4</u>
1.1	Guide Urssaf déclarations et régularisations en DSN	4
1.2	Service non fait et assiette CNRACL SPP bénéficiant de l'indemnité de feu	8
1.3	Barème Montant abattement contrats courts	9
<u>2.</u>	<u>CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE</u>	<u>10</u>
2.1	Guide Urssaf déclarations et régularisations en DSN	10
2.2	Service non fait et assiette CNRACL SPP bénéficiant de l'indemnité de feu	17
2.3	Barème Montant abattement contrats courts	17



Un calendrier prévisionnel est à votre disposition via votre Espace www.espaceclients.berger-levrault.fr, vous informant de la parution des textes et de leur suivi pour l'intégration dans votre applicatif.

Prérequis Veille Réglementaire 2021_08

Pour le bon fonctionnement de l'installation de la veille réglementaire 2021_08, il est impératif d'installer préalablement au minimum le patch complémentaire e-sedit RH 2021.1.01.01.

► Après l'installation du setup VR 2021_08 :

Pour cette veille, nous positionnerons la période de recalcul sur la collectivité à [2022. 01] dans le cadre de la mise en place du Guide ACOSS au 01/01/2022. Si toutefois vous ne souhaitez pas cette période de recalcul, il vous sera toujours possible de la modifier ou de la supprimer dans le paramétrage de votre collectivité et de la positionner sur chacun des agents concernés si besoin.

► Pour plus de détails, veuillez consulter la partie 2. CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE.

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

1. CE QUE FAIT LA VEILLE REGLEMENTAIRE



1.1 Guide Urssaf déclarations et régularisations en DSN

 Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



Pour info

La complétude de la DSN pour l'Urssaf évolue au niveau nominatif : les cotisations individuelles sont à alimenter de manière systématique dans une logique d'équivalence avec les données agrégées.

Pour accompagner cette évolution, le guide Acof détaille les rubriques à compléter dans la DSN.

En terme de paramétrage, la transposition de ces évolutions déclaratives va consister en :

- Au niveau agrégé (bordereau de cotisation URSSAF – Bloc S21.G00.23) :
 - La clôture de toutes les rubriques de cotisations URSSAF présentes sur plusieurs CTP distincts.
 - La création de nouvelles rubriques dédiées à chaque CTP, par copie de ces rubriques clôturées,
 - L'historisation des lignes du bordereau gérées avec critères comme suit :
 - Clôture de la période de validité en cours à 2021.12
 - Création d'une nouvelle période de validité à 2022.01 paramétrée avec de nouveaux groupes de rubriques incluant les nouvelles rubriques et sans critère.

- Au niveau individuel (base assujettie, composant de base assujettie et cotisations individuelles – Blocs S21.G00.78/79/81) :
- La création de groupes de rubriques pour la déclaration des données individuelles en DSN.

Nous créons le paramétrage correspondant.

Pour la déclaration des codes cotisations individuelles 001 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1979) et 002 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1987), pour les apprentis **du secteur privé affiliés au régime local Alsace-Moselle**, nous créons le régime de sécurité sociale **78 - RG apprentis loi 1979 Alsace/Mos**, qu'il conviendra de saisir dans le dossier des agents concernés.



Point d'attention :

 La mise en place du paramétrage correspondant nécessitera d'avoir installé le **patch applicatif 2021.1.01.01**, disponible sur votre Espace Client.

Références :

- **GUIDE ACOSS V3.4**
- **FICHER D'EQUIVALENCE DONNEES AGREGES / DONNEES INDIVIDUELLES (DIDA) V1.4**

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com



Paramétrage

- Création de régime de sécurité sociale
 - 78 RG apprentis loi 1979 Alsace/Mos
- Création version de paramétrage DSN 2022.01
- Création de rubriques
 - Cf [Liste rubriques crees.pdf](#)
- Mise à jour variables du barème
 - TX_SS_AF_RM
 - TX_COMP_AF_RM
- Modification matrices DSN
 - Régime de base risque accident du travail
 - Régime de base risque maladie
- Clôture de rubriques
 - Cf [Liste rubriques cloturees.pdf](#)
 - Cf [Liste correspondance anciennes nouvelles rubriques.pdf](#)
- Modification de rubriques
 - 6519 - RG Régul Majo.CDD Usage
 - 5068 - SS Vieillesse/Plf RG Exo AID)
 - 5096 - SS Vieillesse Plafonnée CEA
 - 5085 - SS Vieillesse plafonnée CAE
- Modification de formules de calcul
 - IJ_BRUTE_REC_PAS
 - IJ_BRUT_CDDI_PAS
 - IJ_BRUTE_CAE_PAS
 - IJ_BRUTE_CEA_PAS
 - SOL_AUTONOMIE_RG
 - SOL_AUT_APPRENTI
 - RG_GEN_APP_2007

- Création de groupes de rubriques
 - Cf [Liste groupes rubriques crees.pdf](#)

- Modification de groupes de rubriques
 - Cf [Liste groupes rubriques modifies.pdf](#)

- Modification de paramétrage du bordereau
 - Cf [Liste lignes bordereau historisees.pdf](#)

1.2 Service non fait et assiette CNRACL SPP bénéficiant de l'indemnité de feu

 Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



Pour info

L'indemnité de feu des sapeurs-pompiers professionnels entre dans l'assiette de cotisation CNRACL.

Dans le cadre de l'application du service non fait, la retenue opérée sur cette indemnité de feu ne venait pas en déduction de l'assiette CNRACL.

Nous complétons le paramétrage correspondant.

De plus, le paramétrage de la rubrique 4657 - Retenue T.I. 1/2 J Service non fait, est modifiée afin de permettre sa prise en compte dans le calcul de l'assiette CNRACL.



Paramétrage

- Création de rubriques
 - 46A4 - Déduct.SNF Ind.Feu (base CNRACL)
- Modification de la rubrique
 - 4657 - Retenue T.I. 1/2 J Service non fait

1.3 Barème Montant abattement contrats courts

 Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



Suite à la mise à jour de la [fiche consigne 2454](#), nous procédons à la mise à jour de la variable du barème concernant le montant de l'abattement des contrats courts.

Références :

- **NET-ENTREPRISES : ABATTEMENT CONTRAT COURT**



- Mise à jour variable du barème
 - ABAT_CTR_COURT - Abattement PAS pour contrats courts

2. CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE



Pensez à mettre à jour vos états de rubriques et vos états de coûts suite aux nouvelles rubriques créées dans cette veille.

Suite au passage du setup VR 2021_08, un paramétrage complémentaire est à apporter sur les points suivants :

2.1 Guide Urssaf déclarations et régularisations en DSN



Point d'attention

Cf [Comment faire pour affectation automatique rubrique Web2.pdf](#)

Par défaut, les rubriques **d'Accident du travail** dites « **mono établissement** » sont livrées avec l'affectation automatique.

Il vous appartient de supprimer l'affectation automatique de ces rubriques et d'activer l'affectation automatique les rubriques dites « **multi établissements** » selon vos besoins.

Liste des rubriques Accident du travail « mono établissement » :

Ancien code rubrique	Nouveau code rubrique	Nouveau libellé rubrique AT « mono établissement »
6080	60N1	SS Accident du travail RG

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

	60N2	SS Acc.du travail Déta.FPE vers privé
	60N3	SS Accident du travail Médecin
6081	60N4	SS Accident du travail Animateur
	60N5	SS Acc.du travail Animateur (Als Mos)
6082	60N6	SS Accident du travail Artiste
	60N7	SS Acc.du travail Artiste tx abattu
	60N8	SS AT Artiste tx abattu (Als Mos)
6182	61C1	SS Accident travail Animateur
	61C2	SS Accident travail Animateur (Als Mos)
6184	60P1	SS Accident du travail Non Exo Apprentis
	60P2	SS AT Non Exo Apprentis(Alsace Moselle)
6183	60P6	SS Accident du travail Apprentis
	60P7	SS AT Apprentis(Alsace Moselle)
6185	60Q5	SS Accident travail Exo APP Loi 1979
	60Q6	SS Accident travail Exo APP Loi 1979 Alsace/Mos
	60Q7	SS Accident travail Exo Apprentis Loi 1987
	60Q8	SS Accident travail Exo Apprentis Loi 1987 Alsace/Mos

Liste des rubriques Accident du travail « multi établissements » :

Ancien code rubrique	Nouveau code rubrique	Nouveau libellé rubrique AT « mono établissement »
6079	60M1	SS Acc. du travail RG(Multi Etab)
	60M2	SS AT Détaché FPE vers privé(MultiEtab)
	60M3	SS Acc. du travail Medecin (Multi Etab)
	60M4	SS Acc.du travail Animateur(Multi Etab)
	60M5	SS AT Animateur(Als Mos)(Multi Etab)
	60M6	SS AT Art. tx abattu(MultiEtab)

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

	60M7	SS AT Art. tx abattu Als Mos(MultiEtab)
6327	60P3	SS Accident travail APP Non exo Multi Et
	60P4	SS AT Apprenti Non exo(Als Mos) Multi Et
6326	60P8	SS Accident travail APP Multi Et
	60P9	SS AT Apprenti (Als Mos) Multi Et

Il en est de même pour les rubriques de Mobilité (Transport). En effet, nous vous livrons les rubriques de mobilité **61A1 – SS Mobilité RG** et **61A2 – SS Mobilité Artiste tx abattu** en affectation automatique.

Il vous appartient de supprimer cette affectation automatique sur ces rubriques si vous souhaitez mettre en place les rubriques de mobilité dite « MATRICE » que nous vous livrons **61L1 - SS Mobilité RG (MATR.)** et **61L2 - SS Mobilité Artiste tx abattu (MATR.)**.

Ancien code rubrique	Nouveau code rubrique	Nouveau libellé rubrique Mobilité
6105	61A1	SS Mobilité RG
	61A2	SS Mobilité Artiste tx abattu
6191	61L1	SS Mobilité RG (MATR.)
	61L2	SS Mobilité Artiste tx abattu (MATR.)

2.1.1 Ajout des caisses et imputations

Nous mettons à votre disposition un outil automatisant l'ajout des caisses et des imputations à Janvier 2022 sur les nouvelles rubriques créées conformément aux anciennes rubriques clôturées.

Dézipper le fichier [jAjoutCaisselImputation 0.1.zip](#) depuis le serveur en faisant un clic droit puis **Extraire tout**.

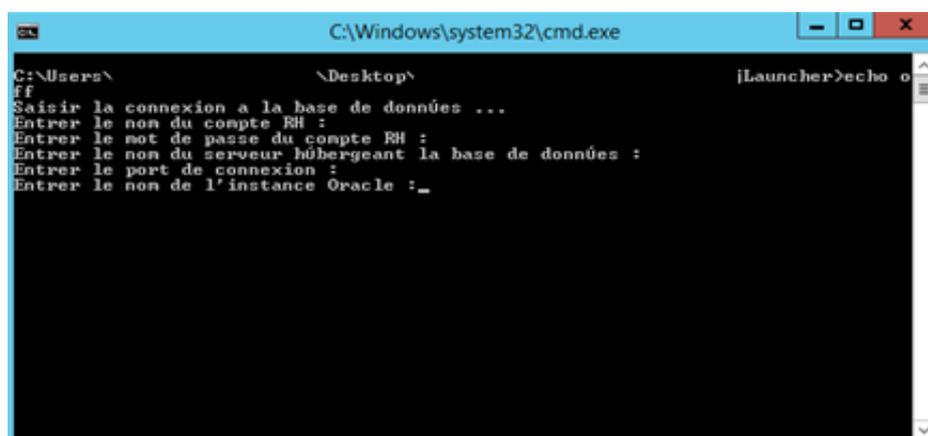
2 répertoires apparaissent : « **jAjoutCaisselImputation** » et « **lib** ».



Aller dans le répertoire « **jAjoutCaisselImputation** » où se trouve le fichier : « **LANCEUR.cmd** ».

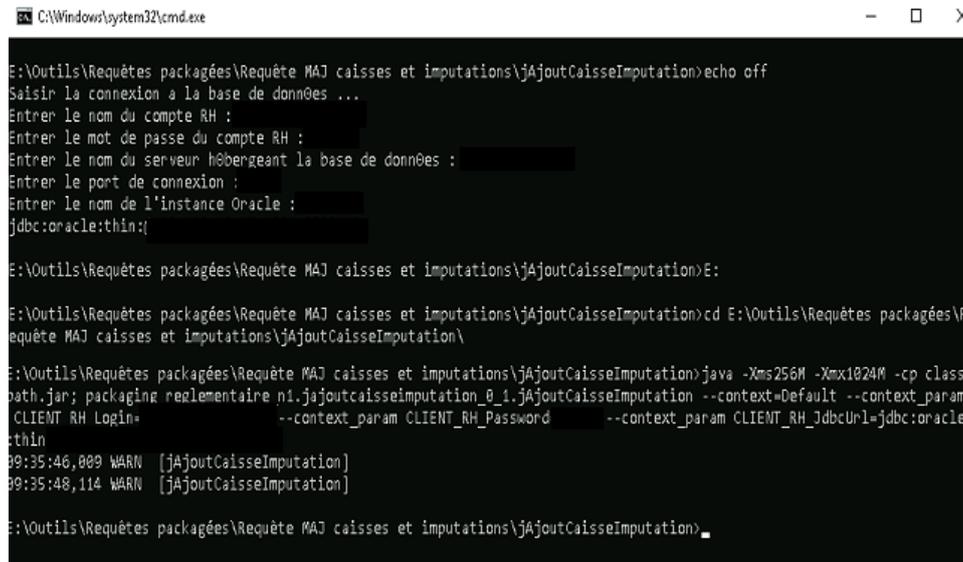
Double-cliquer sur « **LANCEUR.cmd** » et renseigner les champs ci-dessous :

- Nom du compte RH : correspond à l'utilisateur oracle qui se connecte à la base
- Mot de passe du compte RH : correspond au mot de passe de l'utilisateur oracle (généralement identique au nom du compte RH)
- Nom du serveur (Host) : nom du serveur oracle sedit
- Port de connexion (Port) :
- Nom de l'instance Oracle (SID) :



Pour trouver les informations de connexion, cf. ***Où chercher ces informations de connexion ?*** ci-dessous

Lorsque le traitement est terminé, un message s'affiche :



```

C:\Windows\system32\cmd.exe
E:\Outils\Requêtes packagées\Requête MAJ caisses et imputations\jAjoutCaisseImputation>echo off
Saisir la connexion à la base de données ...
Entrer le nom du compte RH :
Entrer le mot de passe du compte RH :
Entrer le nom du serveur hôtebergeant la base de données :
Entrer le port de connexion :
Entrer le nom de l'instance Oracle :
jdbc:oracle:thin:

E:\Outils\Requêtes packagées\Requête MAJ caisses et imputations\jAjoutCaisseImputation>E:

E:\Outils\Requêtes packagées\Requête MAJ caisses et imputations\jAjoutCaisseImputation>cd E:\Outils\Requêtes packagées\Re
quête MAJ caisses et imputations\jAjoutCaisseImputation\

E:\Outils\Requêtes packagées\Requête MAJ caisses et imputations\jAjoutCaisseImputation>java -Xms256M -Xmx1024M -cp class
path.jar; packaging reelmentaire n1.jAjoutCaisseImputation_0_1.jAjoutCaisseImputation --context=Default --context_param
CLIENT_RH_Login= --context_param CLIENT_RH_Password --context_param CLIENT_RH_JdbcUrl=jdbc:oracle
:thin

09:35:46,009 WARN [jAjoutCaisseImputation]
09:35:48,114 WARN [jAjoutCaisseImputation]

E:\Outils\Requêtes packagées\Requête MAJ caisses et imputations\jAjoutCaisseImputation>

```

Fermer la fenêtre par la croix.

Suite à l'exécution du programme, veuillez consulter le document [Contrôle Ajout Caisse Imputation.pdf](#) afin de vérifier les fichiers de résultats générés (.xls).

- **Où chercher ces informations de connexion ?**

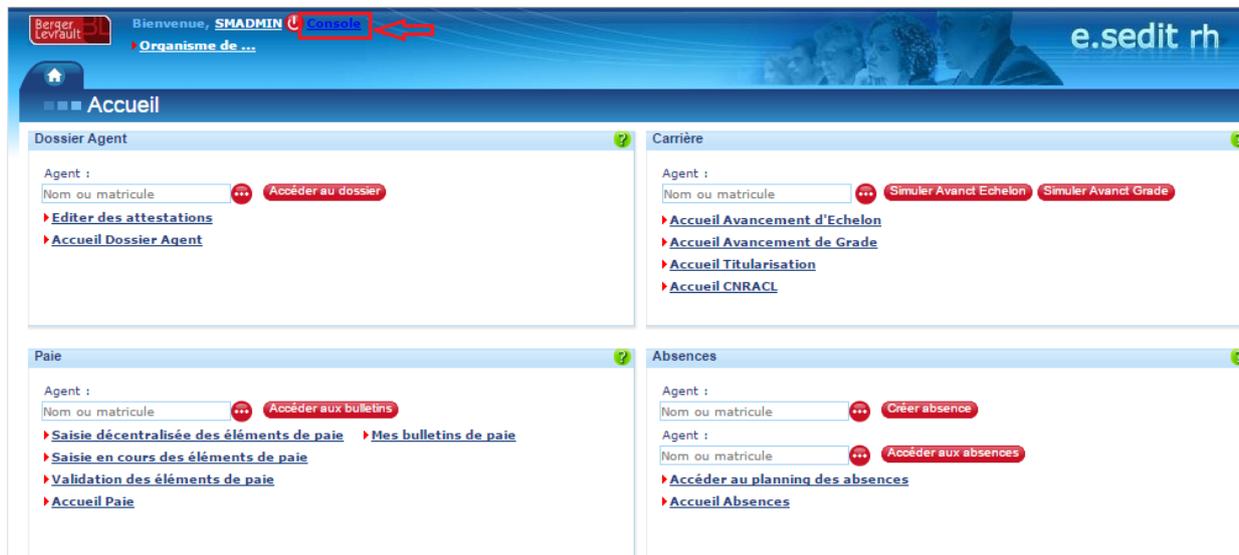
Ces informations de connexion se trouvent dans la console de votre application, onglet « Paramétrage ».

Pour ce faire, se connecter à l'application web2 avec l'utilisateur **SMADMIN** et son mot de passe.

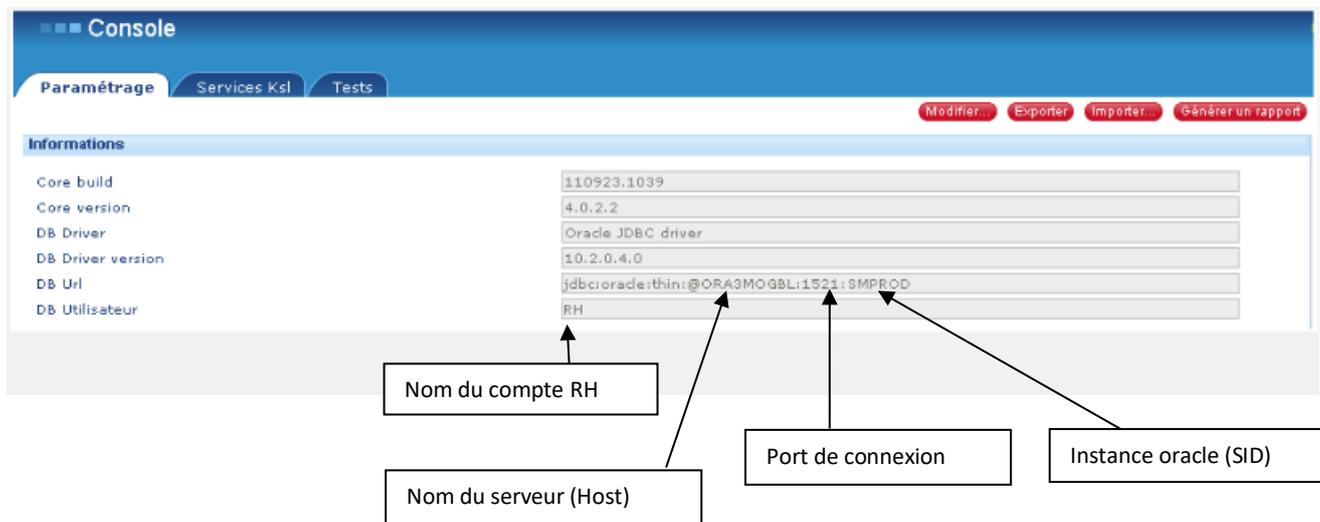
Puis cliquer sur le bouton .



Sur la page d'accueil qui s'ouvre, cliquer sur **Console** en haut à gauche de l'écran.



Dans la fenêtre qui s'ouvre, noter les informations nécessaires à la connexion de la base de données.



Dans le doute, n'hésitez pas à contacter votre service informatique ou votre administrateur système pour connaître les informations de connexion.

Une fois les informations relevées, pensez à vous déconnecter de l'application en tant que SMADMIN pour vous reconnecter avec l'utilisateur et mot de passe qui vous sont propres.

2.2 Service non fait et assiette CNRACL SPP bénéficiant de l'indemnité de feu



Pensez à saisir la période de recalcul appropriée [2021.01] dans le dossier des agents concernés en vous aidant du document [MISE A JOUR PERIODE RECALCUL AGENT.PDF](#) afin de recalculer les bulletins.

2.3 Barème Montant abattement contrats courts



Pensez à saisir la période de recalcul appropriée [2021.10] dans le dossier des élus concernés en vous aidant du document [MISE A JOUR PERIODE RECALCUL AGENT.PDF](#) afin de recalculer les bulletins.

CONTACTS ET LIENS UTILES



Relation client

0 820 35 35 35 (0.20 € TTC/min + prix appel)



Email

relationclientlabege@berger-levrault.com

www.espaceclients.berger-levrault.fr

www.berger-levrault.com



boutique.berger-levrault.fr

ADRESSES



BERGER-LEVRULT

Siège social :

892 rue Yves Kermen

92100 Boulogne-Billancourt

Centre administratif et opérationnel :

64 rue Jean Rostand

31670 Labège Cedex